

Vérification des comptes de l'exercice 2020/2021 du Bridge-Club de Villers-Cotterets

Désigné en qualité de vérificateur aux comptes par l'assemblée générale du 26 septembre 2014, j'ai vérifié les comptes 2020 de l'Association le 6 octobre 2021.

Pour apprécier la sincérité des comptes, j'ai procédé aux contrôles d'usage en examinant les pièces justificatives des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice.

Cet examen m'a permis de constater la bonne tenue matérielle des comptes et leur exactitude.

Les soldes des comptes bancaires vérifiés par mes soins correspondent aux écritures enregistrées.

Les produits de l'exercice 2020/2021 se sont élevés à 1672.50€ contre 6232.35€ au cours de l'exercice précédent.

Dans le même temps, les dépenses se sont élevées à 2168.85€ contre 7140.77€.

Remarque est faite que les dépenses et les recettes de l'exercice ont, de nouveau, été lourdement affectées par la crise sanitaire qui a considérablement réduit l'activité du club.

Le résultat comptable de l'exercice, soit un déficit de 496.35€, diminuera d'autant le report à nouveau.

En conclusion, j'estime que les comptes qui sont soumis à votre approbation sont réguliers et sincères.

Robert LATRE